



53400 CRAON

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

5 JUIN 2025
DP-n°2025-06/10-19°

Christophe LANGOUËT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n° 2023-10/138 du conseil communautaire en date du 09 octobre 2023, relative aux délégations consenties au Président, et notamment :

Le 19° relatif aux **CESSIONS/ACQUISITIONS DE BIENS IMMOBILIERS INFÉRIEURS A 200 000€HT**

Décider de cessions de terrains et de biens immobiliers inférieurs à 200 000 €HT

Considérant :

- la demande de la SCI PATIENCE d'acheter l'ilot F.3 à la place de l'ilot C1;
- l'avis du service des Domaines rendu le 29 avril 2025;

Considérant l'avis favorable de la Commission Économie-Emploi-Agriculture-THD en date du 13 mai 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 12 mai 2025,

DÉCIDE

Article 1 :

- **de procéder** à la vente de l'ilot F.3 de 4 098 m² environ, situés dans la Zone d'Activités des Rues à COSSÉ-LE-VIVIEN, à la SCI PATIENCE (ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer à l'acquéreur pour la réalisation de la présente affaire), pour un montant d'environ 30 120,30 € HT, TVA en sus, soit 7,35€ HT le mètre carré ;
- **de confier** l'acte à intervenir à l'étude de Maître MARSOLLIER-BIELA, notaire à Cossé-le-Vivien. Les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Article 3 :

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- ↳ La Sous-préfecture de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- ↳ La Trésorerie de Château-Gontier-sur-Mayenne.

OBJET :

ÉCONOMIE

**Vente terrain ZA des Rues à
Cossé le Vivien à la SCI
PATIENCE**

Fait à Craon, le 05 juin 2025

Accusé de réception - Mairie de Craon
053-200048551-20250605-DEC_PDT_2025_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2025
Publication : 11/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Christophe LANGOUËT